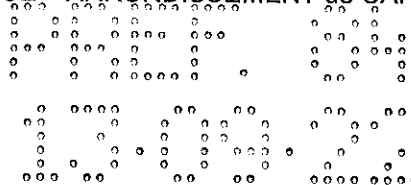


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dossier suivi par Céline BOUFFET
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : c.bouffet@mairie-valreas.fr

DÉCISION N° 171 /2022

**PROPOSITION CONTRAT LOCATION MOBILIER DE BUREAU
ESPACE FRANCE SERVICE**

LE PRESIDENT du CCAS de VALREAS,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R.123 - 21 ;

VU la délibération n° 09/2020 du Conseil d'administration du 09 juillet 2020 portant élection de Mme MALLET Dominique, Vice-présidente du CCAS, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juillet 2020 et publiée le 20 juillet 2020 ;

VU la délibération N° 10/2020 du Conseil d'administration du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration à la vice-présidente, reçue en Préfecture de Vaucluse le 21 juillet 2020, publiée au CCAS le 24 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du président N° 1/2020 portant délégation de signature à la Vice-présidente, Mme Dominique MALLET ;

CONSIDÉRANT que la Vice-présidente ou à défaut le président sont autorisés à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que le déménagement de l'Espace France Services, 35 rue de l'Hôtel de Ville à VALREAS (84) nécessite un réaménagement du mobilier ;

CONSIDÉRANT que la Société TOUT POUR LE BUREAU demeurant Zone Artisanale du Meyrol à MONTELMAR (26) a fait une proposition de contrat de location intéressante pour la location de mobilier de bureau avec la Société GRENKE ;

.../...

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter et de signer la proposition commerciale du 31/05/2022 concernant l'offre d'aménagement de l'Espace France Services avec possibilité de Location avec Offre d'Achat sur 24 mois dont la valeur de rachat correspondrait à deux mensualités ;

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment la proposition commerciale et le contrat de location, dont un exemplaire de chaque est joint à la présente, sera signé par le président ou, en cas d'empêchement, par la Vice-présidente déléguée.

Article 3 : La dépense s'élève à un montant de 235,50 € HT/mois pendant 24 mois puis possibilité de rachat avec deux mensualités, et sera imputée à l'article 6135 du budget du CCAS.

Article 4 : La Directrice du CCAS le Comptable public assignataire du CCAS de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil d'administration lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations du CCAS.

Un extrait est consultable sur le site de la Commune de Valréas.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de l'affichage de la présente décision.

Fait à Valréas, le 02 aout 2022

Par délégation du Conseil d'administration,
La Vice-présidente,
Dominique MALLET



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 13/09/22

De la publication le 15/09/22